

CAHIER DES CHARGES



Marque CAGOU

Toute entreprise qui souhaite adhérer à la Marque Cagou doit répondre au présent cahier des charges qui repose sur 3 critères essentiels :

1. Produire, transformer ou fabriquer en Nouvelle-Calédonie

Pour adhérer à la Marque Cagou, toute entreprise doit pouvoir justifier du critère de production / transformation / fabrication locale, qui repose sur, entre autres, deux conditions :

- un minimum de 20% de valeur ajoutée au produit fini.
- un code douanier du produit fini qui diffère de celui des intrants

Précisez brièvement en quoi consiste votre activité :

.....
.....

Listez les **produits finis** que vous fabriquez/produisez en Nouvelle-Calédonie et que **vous souhaitez marquer**, et leur **code douanier (TD)**.

ATTENTION, seuls ces produits pourront être marqués :

.....
.....
.....

Expliquez brièvement les différentes phases de fabrication / transformation :

.....
.....
.....
.....
.....

2. Produire, transformer ou fabriquer dans le respect des valeurs de responsabilités sociétales des entreprises (RSE)

Pour adhérer à la Marque Cagou, toute entreprise qui produit, transforme ou fabrique localement s'engage au respect des valeurs RSE suivantes :

GOVERNANCE

- La direction mène des actions sur certains domaines de la RSE (par exemple protection de l'environnement, amélioration des conditions de travail, prévention des risques sur la sécurité et santé des salariés, satisfaction clients, etc.)
- L'entreprise veille à respecter les lois et réglementations de la Nouvelle-Calédonie ou des pays où elle opère.
- Consciente des impacts potentiels, l'entreprise porte une attention particulière aux critères économiques, sociaux et environnementaux de sa politique d'achats.

SOCIAL ET DROITS DE L'HOMME

- L'entreprise s'engage à respecter les droits de l'homme et à ne pas être associée même indirectement via ses fournisseurs, prestataires ou sous-traitants à des actes illégaux.
- L'entreprise entretient des relations formelles avec ses salariés (contrat de travail, fiche de paie, etc.) et s'interdit toute forme de travail illégal ou non déclaré.
- L'entreprise propose à ses salariés des conditions de travail et une protection sociale en cohérence avec les exigences règlementaires locales
- Les postes de travail les plus pénibles ont été identifiés et une réflexion a été engagée sur la qualité de vie au travail.
- Au sein de l'entreprise, le dialogue social est constant
- L'entreprise tend à favoriser le développement des compétences de ses salariés
- L'entreprise est le lieu du vivre ensemble et veille à ce qu'aucune discrimination ne soit admise dans son enceinte

ENVIRONNEMENT

- L'entreprise a conscience que ses activités impactent l'environnement et s'engage à diminuer cet impact.
- L'entreprise tend à optimiser ses consommations de ressources afin de participer à leur gestion pérenne et favoriser sa performance économique.
- L'entreprise respecte les réglementations environnementales en vigueur

CONSOMMATEURS

- L'entreprise fournit des produits ou services qui, dans des conditions normales d'utilisation sont sûrs
- L'entreprise a conscience que les données et informations relatives à ses clients et/ou consommateurs doivent être protégées.
- L'entreprise respecte la réglementation et les standards en matière d'information des consommateurs.
- L'entreprise est attentive aux attentes de ses clients et/ou consommateurs et au service après-vente.

COMMUNAUTÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

- L'entreprise participe au développement de l'emploi local
- L'entreprise a conscience de son ancrage territorial et favorise autant que possible les fournisseurs locaux.

Quel est le taux de matière première locale qui entrent dans votre production/transformation?

Listez ces matières premières locales qui entrent dans votre production/transformation et leur code douanier :

CAHIER DES CHARGES



3. Produire, transformer ou fabriquer selon la réglementation QHSE (qualité, hygiène, sécurité, environnement) en vigueur en Nouvelle-Calédonie.

Pour adhérer à la Marque Cagou, toute entreprise qui produit, transforme ou fabrique en Nouvelle-Calédonie doit pouvoir justifier du respect de la réglementation calédonienne en matière de qualité, hygiène, sécurité, environnement.

Précisez en quoi votre entreprise respecte la réglementation en vigueur en Nouvelle-Calédonie concernant l'hygiène, la qualité et/ou la sécurité, et précisez les éventuelles normes ou certifications auxquelles vous répondez en matière de QHSE ,

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné (Nom, prénom et poste occupé)
..... **déclare que l'entreprise**
..... **que je représente**

- répond au présent cahier des charges, à savoir :**
- **produire, transformer ou fabriquer en Nouvelle-Calédonie**
 - **produire, transformer ou fabriquer dans le respect des valeurs RSE citées au titre 2.**
 - **produire, transformer ou fabriquer selon la réglementation QHSE en vigueur en Nouvelle-Calédonie**

Date :
Cachet et signature :

